



# Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)

Dernière modification le 09 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Contactez-nous

**Informations complémentaires :** La Mission interministérielle ne reçoit pas le public.

**Courriel :** [miviludes@interieur.gouv.fr](mailto:miviludes@interieur.gouv.fr) (mailto:miviludes@interieur.gouv.fr )

**Site web :** <http://www.derives-sectes.gouv.fr> (http://www.derives-sectes.gouv.fr)

- [Formulaire de contact](http://www.derives-sectes.gouv.fr/nous-contacter) (http://www.derives-sectes.gouv.fr/nous-contacter)
- [Saisine par voie électronique](http://www.derives-sectes.gouv.fr/nous-contacter) (http://www.derives-sectes.gouv.fr/nous-contacter) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))



Leaflet (http://leafletjs.com) | © Les contributeurs OpenStreetMap (http://openstreetmap.org) - géocodage IGN (https://www.geoportail.gouv.fr/)

## Adresse

Ministère de l'Intérieur - SG-CIPDR  
Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

## Missions

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) a pour missions d'observer et d'analyser les phénomènes sectaires, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics, et d'informer le public sur les risques auxquels il est exposé. Instituée par un décret du 28 novembre 2002 en remplacement de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), la MIVILUDES mène une action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles. Elle coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la formation et l'information de ses agents, elle informe le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de dérives sectaires.

## Responsable(s)

- **Président**  
Christian GRAVEL, préfet
- **Secrétaire générale**  
Hanène ROMDHANE, magistrate

## Textes de loi et références

- [Compétence et fonctionnement de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires \(décret\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005633590&dateTexte=vig) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005633590&dateTexte=vig)